



**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 20 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 20 avril 2023, à 19 heures, au Centre municipal Aimé-Guérin situé au 5365, boulevard Saint-Laurent, à Sainte-Catherine.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant et président  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac et vice-président  
M<sup>me</sup> Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Daniel Grenier, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac

Deux élus municipaux de la Ville de Saint-Constant, Mme Chantale Boudrias et M. André Camirand, se sont retirés avant l'ouverture de la séance ordinaire après avoir constaté la présence du citoyen M. Michel Vachon dans la salle.

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer. Sont également présents monsieur Claude Brosseau, directeur et secrétaire-trésorier et madame Patricia Traversy, cheffe de division administration.

**1.0 Ouverture de la séance**

Le président souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19 h 08.

**23-04-23 Adoption de l'ordre du jour  
2.0**

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

**24-04-23 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2023  
3.1**

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**25-04-23**  
**4.1**

#### **Nomination de deux (2) chefs aux opérations**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes de chefs aux opérations sont présentement vacants au sein de la structure organisationnelle ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de candidatures, un comité de sélection a rencontré des candidats dans le cadre du processus de dotation et a émis sa recommandation ;

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Daniel Grenier, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration embauche messieurs Patrice Greer et Luc Lapointe aux postes de chefs aux opérations pour un début d'emploi rétroactivement au 17 avril 2023;

QUE messieurs Greer et Lapointe soient assujettis à une période d'essai de 6 mois de travail continu débutant au premier jour de travail;

QUE leurs salaires et conditions de travail soient ceux incluent dans le recueil régissant le groupe d'employés-cadres de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

ET QUE l'ordre d'embauche de la présente résolution soit la référence pour leur ancienneté.

ADOPTÉE

**26-04-23**  
**4.2**

#### **Départ volontaire d'un pompier à temps partiel**

ATTENDU que le titulaire d'un poste de pompier à temps partiel a remis sa démission en date du 11 avril 2023;

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de l'employé no. 1329 rétroactivement au 11 avril 2023, et le raye de la liste des employés de la Régie.

Le conseil tient à le remercier pour ses 15 années de loyaux services à protéger la population.

ADOPTÉE

**27-04-23**  
**4.3**

#### **Départ volontaire d'un employé du groupe col blanc**

CONSIDÉRANT la démission d'un employé du groupe col blanc occupant la fonction d'adjoint administratif, un poste est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que la structure organisationnelle est composée de deux (2) adjoints administratifs, l'équipe est présentement incomplète;

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de l'employé no. 1357, celle-ci prenant effet rétroactivement au 31 mars 2023;

ET QUE la cheffe de division administration de la Régie soit autorisée à débiter le processus de recrutement en prévision de pourvoir le poste vacant d'adjoint administratif.

ADOPTÉE

**5.0 Opérations**  
Aucune

**6.0 Prévention**  
Aucune

**7.0 Juridique**  
Aucune

**28-04-23**      **Adoption du règlement 2023-01, remplaçant le règlement 2022-01, et décrétant**  
**8.1**            **la tarification des différents services offerts par la Régie**

CONSIDÉRANT que la Régie effectue une mise à jour de son règlement de tarification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte, appuyé par monsieur Daniel Grenier, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie adopte le règlement 2023-01 intitulé « Règlement remplaçant le règlement 2022-01 et décrétant la tarification des différents services offerts par la Régie » qui est déposé en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

**9.0 Affaires diverses et dépôt de documents**  
Aucune

**10.0 Affaires nouvelles**  
Aucune

**11.0 Période de questions**

Il est procédé à une période de questions. Un citoyen demande à être entendu :

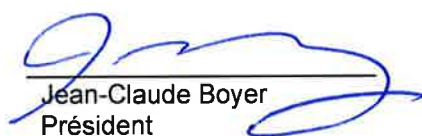
<b>Intervenant</b>	<b>Sujet</b>
<b>Michel Vachon</b>	Le citoyen questionne le président de la Régie sur quelques points administratifs et ce dernier demande au directeur de répondre au citoyen.

**29-04-23**  
**12.0**

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Jean-Claude Boyer  
Président

  
Claude Brosseau  
Directeur et secrétaire-trésorier